



221247 - On n'a pas reçu de dhikr particuliers à utiliser dans le mois béni du Ramadan

question

J'ai observé que l'imam de notre zone répète suite à chaque prière ceci trois fois: **J'atteste qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah. Je sollicite le pardon d'Allah. Nous Te demandons l'accès au paradis et sollicitons Ta protection contre l'enfer.** Cette pratique repose -t- elle sur la Sunna? Pouvons-nous répéter ces formules? Qu'en est il des autres invocations? Je voudrais les connaître pour pouvoir les répéter dès maintenant.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La sunna prophétique ne contient ni invocations ni dhikr réservés spécialement au mois béni du Ramadan, à l'exception de la recherche de la nuit du Destin dans les dix dernières nuits à propos de quoi Aïcha (P.A.a) a dit: «J'ai dit:

-«Ô Messager d'Allah! Si je connaissais la nuit du Destin, que devrais-je y dire?

-Tu dirais: Seigneur! Tu es le Pardonneur. Pardonne-moi.» (Rapporté par at-Tirmidhi,3513) et qualifié par lui de bon et authentique. Voir [36832](#).

En dehors de ce qui précède aucun enseignement de la Sunna ne précise des formules de dhikr spécifiques à employer dans le mois béni ni un nombre déterminé ni une récompense particulière. Toutefois, il est recommandé au musulman de se rappeler Allah en tout état car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) cumulait le dhikr et l'invocation dans le but de profiter des jours et nuits de ce mois. C'était surtout le cas pendant les moments d'exaucement comme l'aube, la fin de la journée du vendredi, etc. Il demandait Allah sincèrement l'accès au paradis et sollicitait Sa protection contre l'enfer.



L'imam Chatibi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: **L'innovation désigne une approche religieuse inventée semblable à ce qui est institué et conçue comme un moyen exagéré de pratiquer le culte. Parmi ses illustrations l'introduction de modalités et de manières d'organiser comme la pratique du dhikr fait en groupe et en chœur, la commémoration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et d'autres actes pareils comme le fait de s'imposer des actes cultuels donnés à des moments donnés que rien dans la charia ne justifie.** Extrait d'al-i'itissaal (1/37-39).

A cette occasion, nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait qu'on publie souvent dans les forums et sites internet des dhikr et invocations spéciales à dire chaque jour au cours du mois de Ramadan. Ces dhikr et invocations sont inventés par les gens. Ils reflètent des choix (personnels) publiés par certains. Bon nombre de gens prennent leur usage pour une pratique cultuelle recherchée au cours de ce mois béni. La réalité est que cela n'a rien à voir avec la Sunna et ne relève pas de l'enseignement reçu en matière de culte.

Que le musulman veille à utiliser les dhikr du matin et du soir et au sortir des prières quotidiennes et lors des grandes occasions religieuses. Qu'il déploie un grand effort dans la lecture du saint Coran, dans son étude et dans la méditation sur ses sens. Cela vous suffira grâce à la permission d'Allah pour obtenir les récompenses et rétributions recherchées.

Allah le sait mieux.